



AVIS MUNICIPAL

Le Maire de VENTAVON

Vu la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, engagée il y a maintenant plus de 3 ans,

Vu le délai légal obligatoire à laisser aux familles pour remettre les sépultures les concernant en bon état de propreté et de solidité,

Après recherches et faute de documents suffisants concernant l'historique du cimetière,

INFORME

les titulaires de concession ainsi que leurs parents ou ayants-droit sont informés par les moyens ordinaires d'affichage

Qu' il sera procédé au second constat de l'état d'abandon des sépultures qui ont plus de 30 ans d'existence et dont les dernières inhumations ont plus de 10 ans

**Le jeudi 15 novembre 2012 à 10h00
au cimetière**

Liste des sépultures étant visible en Mairie et au Cimetière.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires sont invités à se présenter ou à se faire représenter le jour de la convocation.

Possibilité leur est offerte de remettre leur emplacement dans un bon état d'entretien et de propreté, faute de quoi, la Commune reprendra ces emplacements conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.